

EDITORIAL

La mobilisation et les réussites de la société civile à Seattle à l'occasion de la réunion de l'Organisation Mondiale du Commerce ont montré la pertinence de nos efforts et la validité des propositions que nous avons formulées dans le numéro 3 de Terre Citoyenne (novembre 1999).

Ce numéro 4 de Terre Citoyenne est centré sur les Organismes Génétiquement Modifiés (OGM). Ce sujet constitue un point stratégique de la bataille engagée à Seattle pour refuser que le monde soit considéré comme une marchandise. Cette lutte contre les OGM est fondamentale pour les prochains mois et prochaines années. La logique du profit va-t-elle imposer ces OGM, en quelques années, au niveau mondial ? L'enjeu est considérable.

Nous sommes en effet actuellement confrontés au développement extrêmement rapide des plantes transgéniques, sans que la société civile ait eu à un quelconque moment la possibilité de s'exprimer ou de peser sur des choix qui apparaissent irrévocables. Commercialisées depuis 1994 seulement, les cultures transgéniques couvrent déjà des surfaces de millions d'hectares à travers le monde, principalement aux Etats-Unis, mais également au Canada (voir en page 2), en Argentine (page 3), en Chine (page 6), et depuis 1998 en Europe (page 4 et 5)...

Les OGM sont une réalité pour les organisations paysannes et les populations du monde entier dans les années qui arrivent, avec des conséquences énormes sur l'environnement, aussi bien écologiques que socio-économiques (article ci-contre). Il est urgent d'organiser la réflexion sur ce thème afin que paysans et autres acteurs de la société civile décident des choix technologiques. Des stratégies de lutte se dessinent déjà au niveau international (voir page 8).

Ce numéro est édité en différentes langues : français, espagnol, anglais, vietnamien, albanais, portugais... Il est donc présent dans un nombre conséquent de pays en étant co-édité par des journaux, revues, quotidiens locaux.

Nous devons au cours de l'année 2000 publier deux autres numéros de Terre Citoyenne : un sur les sols et un autre sur les enjeux de la pêche au niveau mondial et sur les marins pêcheurs artisans. N'hésitez pas à réagir et à nous faire part de vos propositions.

OGM : la planète prise en otage ?

Les organismes génétiquement manipulés (ou encore modifiés : OGM) sont des organismes vivants (micro-organismes, plantes, animaux) dont on a modifié le patrimoine génétique afin de les doter de propriétés que la nature ne leur a pas attribuées. Aujourd'hui, c'est plus particulièrement le développement des plantes génétiquement manipulées (ou transgéniques) qui est sujet d'inquiétude. Mais au fait, pourquoi s'inquiéter ?

Depuis que l'Homme a commencé à cultiver des plantes, il a toujours voulu améliorer la qualité des variétés utilisées : d'abord par des méthodes empiriques en choisissant les meilleures plantes et en les croisant avec des variétés différentes de la même espèce, puis par des méthodes plus systématiques depuis le XIX^e siècle. Mais jusqu'à l'avènement du génie génétique, l'amélioration des plantes ne bouleversait pas "l'ordre de la Nature" : on ne croisait que des variétés de la même espèce ou d'espèces très voisines.

La barrière des espèces tombe dans les laboratoires

Le génie génétique représente un saut qualitatif radical, puisqu'il permet de s'affranchir de la "barrière d'espèces". Il permet en effet, tout au moins théoriquement, de sélectionner des gènes d'intérêt dans n'importe quel organisme vivant (virus, bactérie, plante, animal, Homme) et de les insérer dans une plante. En cela il est fondamentalement différent de ce qui se faisait avant en matière d'amélioration des plantes. L'Homme interfère de manière très directe dans les processus mêmes de l'évolution. En effet, depuis que la vie existe sur terre, il y a 3 à 4 milliards d'années, l'évolution a justement consisté à fabriquer des êtres vivants de plus en plus complexes, des êtres qui se sont séparés au cours des temps de façon à ne plus pouvoir se croiser sexuellement, c'est-à-dire échanger leurs gènes. C'est la "spéciation", la formation d'espèces, une des caractéristiques majeures de l'évolution. La transgénèse, en rendant perméables les barrières entre les espèces, en créant de nouveaux organismes inconnus de la nature, sans passé évolutif, sans prédateur naturel, et

au comportement imprévisible, représente donc une sorte d'évolution à l'envers.

Aucune étude de risques sur le long terme

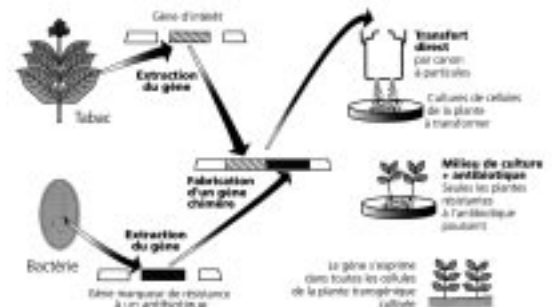
Au regard de l'évolution, la transgénèse est un phénomène très récent. Watson et Crick ont montré la structure en double hélice de l'ADN, le support moléculaire de l'hérédité, il y a moins de 50 ans. Et ce n'est que dans les années 70 que l'on a découvert les enzymes de restriction, ces sortes de ciseaux chimiques à ADN, qui permettent de couper des portions d'ADN et de les insérer dans l'ADN d'un autre organisme vivant. La première plante transgénique, un tabac résistant à un antibiotique, a été créée dans un laboratoire il y a quinze ans seulement et la première plante transgénique a été commercialisée en 1994, sans qu'il y ait eu de recul par rapport à des phénomènes qui peuvent avoir des conséquences écologiques (voir encadré), économiques, sociales et éthiques considérables. On doit également constater que malgré son caractère éminemment technique et complexe, la transgénèse s'apparente encore aujourd'hui à une sorte de bricolage : la technique est aléatoire (voir schéma) et on ne sait exactement ni où se met le gène introduit, ni encore moins les effets potentiels non intentionnels.

Car il est économiquement impossible de tester correctement l'innocuité écologique ou sanitaire des OGM : les études des risques à long terme prennent en effet plus de temps que la durée de vie commercialisable des semences transgéniques. Le paradoxe est là dans toute son absurdité : si ces nouveaux produits doivent être testés convenablement, ils perdent

leur intérêt commercial ! Or les rénes de cette révolution agricole sont tenues par l'industrie privée multinationale qui cherche des retours rapides sur ses investissements. Les coûts faramineux de recherche développement ont d'ailleurs conduit à une accélération des concentrations dans le domaine de l'agro-industrie et des semences : la recherche mondiale en biotechnologie est aujourd'hui

droit planétaire, sous la pression de ces firmes.

Ces entreprises se lancent dans ce qu'elles appellent la "bioprospection", qualifiée par les populations indigènes de "biopiraterie" : les chercheurs des multinationales ramènent dans les laboratoires du Nord des espèces qui seront étudiées et brevetées si elles recèlent un gène utile (voir Terre Citoyenne N°3, page 6 sur le riz basmati).



dans les mains de 15 grandes firmes, dont 13 sont nord américaines. Les 10 premières couvrent 81 % du marché !

Le vivant confisqué

Pour ces compagnies des "sciences de la vie", la vie devient un assemblage de gènes que l'on peut monter comme un mecano. Et de plus en plus, une invention, que l'on va breveter comme n'importe quel procédé mécanique. Les entreprises de biotechnologie se ruent sur les brevets sur le vivant, brevetant des micro-organismes, des plantes, des animaux, et même des lignées de cellules humaines... et la brevetabilité du vivant rentre peu à peu dans le

Avec les manipulations génétiques, le bricolage sur la matière même du vivant et sa marchandisation, le monde agricole devient de plus en plus identique au monde industriel et perd la spécificité de sa relation avec le monde vivant. Comme la transgénèse pourrait permettre de faire fabriquer par les plantes (ou les animaux) des molécules à la demande, la plante elle-même perd de son importance. Les conséquences pour les économies des pays du Sud risquent d'être considérables lorsqu'il sera possible de faire produire par les plantes des pays du Nord du cacao, de la vanille ou de l'huile de palme : des dizaines de millions d'emplois agricoles seront menacés à travers le monde. Et en attendant, ce sont trop souvent les pays du Sud qui sont utilisés comme laboratoires bon marché pour la mise au point de ces plantes transgéniques, car la réglementation y est plus souple, voire souvent inexistante, et qu'ils permettent d'accélérer la mise au point des cultures, grâce à la contre-saison.

Se diffusant dans tous les secteurs liés à la production alimentaire et pharmaceutique, les quelques compagnies géantes des sciences de la vie se dotent avec les OGM de l'arme alimentaire et deviennent de plus en plus capables d'imposer leur volonté et leur politique à la plupart des États. Les OGM, loin de constituer une solution aux problèmes de la faim dans le monde, risquent en réalité d'accroître l'insécurité alimentaire mondiale en soumettant la production alimentaire mondiale à la volonté d'une poignée de compagnies géantes.

OGM : des risques potentiels

La "pollution génétique" : les gènes artificiellement introduits par transgénèse dans les cultures se répandent dans le patrimoine génétique des variétés sauvages apparentées aux plantes cultivées. Cette pollution génétique se transmettra aux générations suivantes et s'amplifiera au cours du temps. Un gène "échappé" dans la nature, une espèce de plante néfaste qui prolifère aux dépens des espèces autochtones, ne peuvent être ramenés au laboratoire en cas d'accident. Cette pollution génétique est encore plus dangereuse dans les centres de diversité des espèces agricoles, telles que le Mexique pour le maïs, l'Asie du Sud-Est pour le soja ou l'Europe pour le colza, où elle risque d'accroître la perte actuelle de biodiversité.

Aucune étude n'a été faite pour évaluer les conséquences à long

terme sur l'ensemble de la biosphère de la dissémination des OGM sur des millions d'hectares. Pourtant, bien que les plantes transgéniques ne soient cultivées à grande échelle que depuis 5 années, les premiers problèmes de pollution génétique commencent à se manifester : mauvaises herbes tolérantes aux herbicides liées aux cultures de colza transgénique au Canada, apparition d'insectes ravageurs résistants aux toxines des plantes insecticides...

Les risques sanitaires potentiels à long terme de l'introduction des OGM dans l'alimentation humaine ou animale sont également inconnus. La création ou l'aggravation d'allergies est un des risques les plus évidents de l'alimentation transgénique. Car les nouvelles protéines d'origine virale, bactérienne, végé-

tale et animale que le génie génétique introduit dans notre alimentation n'ont souvent jamais fait partie de l'alimentation humaine et leur potentiel allergène est inconnu. De plus, les effets inattendus ne pourront, par définition, être recherchés que lorsqu'ils se seront manifestés.

Aucune des plantes transgéniques commercialisées aujourd'hui n'a fait l'objet d'étude des effets à long terme sur la santé humaine. Les OGM étant mélangés aux cultures conventionnelles et introduits dans la majeure partie des produits alimentaires transformés, dans la plupart des cas sans étiquetage spécifique, c'est l'ensemble de la population qui sert bien involontairement de cobaye pour l'industrie agro-alimentaire.

ÉTATS-UNIS

OGM : l'inquiétude grandit

Les États-Unis : c'est de là qu'est partie la vague transgénétique, et c'est aujourd'hui, largement en tête, le pays où l'on cultive le plus d'OGM. Mais Seattle est passé par là, et les américains, longtemps maintenus dans l'ignorance, semblent aujourd'hui se réveiller. Visite chez l'Oncle Sam.

Aux États-Unis, fusions et rachats parmi les sociétés semencières, chimiques, agro-alimentaires et pharmaceutiques se poursuivent à une allure alarmante. Plus de 75 % du secteur de la transformation des denrées aux États-Unis est aujourd'hui sous l'emprise de seulement quatre sociétés, bien au-dessus du seuil des 40 % au-delà duquel on considère qu'un marché compétitif n'existe plus.

Dès lors, les agro-industries exercent une puissante influence sur la politique gouvernementale des États-Unis. Par l'octroi de fonds non-négligeables aux partis républicain et conservateur, ainsi que par le transfert du personnel entre les agences de réglementation du gouvernement et la direction des agro-industries, l'industrie s'est rapprochée des décideurs et a réussi à affaiblir la surveillance réglementaire. Par exemple, c'est un ancien cadre de Cargill qui était à la tête de la délégation américaine qui a réussi à torpiller le protocole de bio-sécurité en discussion à Carthagène (Colombie) en février 1999. Au conseil d'administration du géant des biotech, Monsanto, sont rentrés tour à tour Micky

Kantor, ancien représentant du Commerce des États-Unis, ainsi que William Ruckelshaus, ancien administrateur de l'agence pour la protection de l'environnement aux États-Unis (EPA).

De trois à trente millions d'hectares en 4 ans !

En matière de surfaces semées en plantes transgénétiques, les États-Unis détiennent la palme mondiale : en 1999, 72 % des surfaces semées avec des OGM dans le

monde étaient aux États-Unis. Entre 1998 et 1999, la surface plantée en OGM aux États-Unis a augmenté de 40 % (elle avait augmenté de 250 % entre 97 et 98!) dont le soja représente un peu plus de la moitié. Et l'augmentation rapide des cultures transgénétiques ne se borne pas au seul soja. Selon l'Union des scientifiques responsables (The Union of Concerned Scientists), depuis décembre 1998 trente trois variétés de cultures transgénétiques ont été homologuées pour la production commer-

ciales aux États-Unis, dont le colza, la coréenne, la papaye, la courge et les tomates. Et le nombre ne cesse de croître.

Les firmes biotech s'engagent par contrat avec les universités pour financer des recherches qui aboutissent souvent à des brevets et des produits viables sur le plan commercial. Ainsi, la "technologie terminator", qui consiste à rendre une plante stérile, est elle le fruit d'une telle collaboration publique/privée. Achetée et payée grâce aux fonds de recherches du gouvernement des États-Unis, cette technologie est maintenant entre des mains privées et menace la sécurité alimentaire à l'échelle globale, même si Monsanto s'est provisoirement engagé à ne pas l'utiliser !

Dan Glickman, ministre de l'agriculture des États-Unis, qualifie depuis toujours les biotechnologies de techniques salvatrices pour les agriculteurs, l'environnement et les affamés. Cependant, il a récemment noté qu'il faudra prendre au sérieux les inquiétudes portant sur la santé publique ainsi que les implications négatives éventuelles concernant la politique agricole.



L'alimentation du bétail, principal débouché actuel des cultures transgénétiques

alimentaires et des médicaments aux États-Unis). Objectif : obtenir le contrôle et l'étiquetage obligatoires de toute nourriture issue du génie génétique. Principal argument utilisé : en permettant la commercialisation des aliments génétiquement modifiés sans contrôle et sans étiquetage, la FDA va à l'encontre de son mandat statutaire qui doit protéger la santé publique et fournir au consommateur des informations pertinentes sur les aliments qu'il consomme. Autre argument utilisé : la politique de la FDA représente une violation de la liberté religieuse.

Les multinationales au banc des accusés

Le matraquage publicitaire de l'agro-industrie sur les OGM se heurte aux inquiétudes de plus en plus fortes du grand public sur les conséquences des OGM sur le plan environnemental, social, économique et sanitaire. Et des procès contre les firmes biotech et des agences gouvernementales qui les réglementent sont en cours, comme celui intenté par plusieurs organisations (dont celle de Jeremy Rifkin de la Foundation on Economic Trends) contre Monsanto auprès de la Cour Fédérale de Washington DC.

Heureusement, les américains commencent à se poser des questions. Est-il vrai que les recherches menées en biotechnologie ont pour buts principaux de nourrir le monde et d'améliorer la nutrition humaine ? Les systèmes de production industriels et basés sur la monoculture sont-ils durables ? La sécurité alimentaire globale devrait-elle être liée à un tel modèle ? Qui sont les joueurs, et quelle est la force motrice qui anime cette nouvelle technologie ? Quelle sera l'influence sur la diversité de

La résistance populaire se développe

Malgré l'absence de lois concernant l'étiquetage des produits transgénétiques aux États-Unis, le grand public commence à prendre conscience de l'emploi généralisé des OGM dans la production des denrées alimentaires et des risques que de tels produits font peser sur la sécurité alimentaire. Cette préoccupation s'est traduite par exemple par un envoi massif de courriers : 250 000 lettres à l'USDA (l'équivalent du Ministère de l'agriculture) s'opposant à l'emploi d'OGM dans les produits biologiques, ou encore 500 000 signa-

CANADA

Flux et reflux des OGM

Au Canada, 100 000 hectares de colza transgénétique ont été cultivés dès 1996.

Et en 1999, on recensait déjà 3,4 millions d'hectares de colza transgénétique, ainsi que du maïs, du soja et des pommes de terre (James Clive, 1999 et AMSOL 98 - association mondiale semences oléagineuses).

Avec cette surface d'OGM, le Canada se place en troisième position, après les États Unis (28,7 millions d'ha) et l'Argentine (6,7 millions d'ha).

Pourtant, l'acceptation des OGM est de plus en plus remise en question. Le 14 janvier 1999, à l'instar de l'Union européenne, et grâce à l'opiniâtreté de quelques scientifiques qui ont refusé les pressions, l'agence canadienne de la Santé (Health Canada) a décidé d'interdire la somatotropine, ou BST, hormone transgénétique qui augmente la production laitière. L'agence fédérale a notamment argumenté sur des risques de stérilité et d'infection mammaire chez les vaches. Les chercheurs canadiens de l'agence canadienne de la Santé (équivalent de la FDA) ont en effet montré en avril 1998 que l'absorption de BST par des rats provoque, pour 20 à 30 % d'entre eux, diverses réactions immunologiques, la formation de kystes dans la thyroïde de certains rats mâles et des problèmes de prostate (ces deux derniers effets étant des signes de cancers potentiels).

En mars 1999, à Calgary (Alberta), le Canada a convoqué une conférence de consensus sur les OGM réunissant 16 citoyens durant 3 jours. Cette conférence a débouché sur diverses recommandations des panélistes (www.ucalgary.ca) : besoin accru d'information et de lieux de débats avec la société civile sur les OGM, nécessité d'un code d'éthique, d'études des conditions d'étiquetage, besoin également d'harmoniser les critères de biosécurité, d'étudier les

conséquences des concentrations des grosses firmes agro-industrielles, ainsi que de prolonger les études sur la santé humaine et d'éliminer le gène de résistance aux antibiotiques.

Cependant, Margaret Kenney, directrice de l'agence d'inspection alimentaire du Canada (Canadian Food Inspection Agency), a réaffirmé que l'étiquetage n'était pas nécessaire, dans la mesure où les produits transgénétiques ont la même valeur nutritive que les produits conventionnels.

Selon Food bytes (N°17 du 2 mars 1999), la fermeture des marchés européens à de nombreuses plantes transgénétiques aurait déjà fait perdre au Canada un marché de 300 à 400 millions de \$ d'exportation vers l'Europe en 1997 ! L'agence Reuters (21 mai 1999) rapporte que plusieurs acheteurs canadiens de céréales en gros refusent désormais le maïs transgénétique : c'est notamment le cas de la CASCO Inc. et de NACAN. De leur côté, Cargill, Archer Daniels Midland Co. et A.E. Staley and Co., avaient également annoncé leur intention d'éviter l'achat de plantes transgénétiques dont la commercialisation n'est pas autorisée en Europe.

Les animaux sont aussi concernés. Un article de Catherine Dubé paru dans la revue Cybersciences (www.cybersciences.com) signale que les chercheurs des laboratoires de Nexia Biotechnologies, dans la

région de Montréal, ont réussi à créer le 9 août 1998, la première chèvre transgénétique conçue au Canada... après implantation d'un gène humain. Baptisée Willow, cette chèvre devrait à terme (5 ans?) servir à produire des hormones ou des protéines humaines grâce à son lait. Nexia a aussi pensé introduire un gène d'araignée dans le génome d'une chèvre pour qu'elle produise dans son lait une super fibre souple et résistante. Décidément, on n'arrête pas le progrès !

La Conférence autour du protocole de biosécurité, signé à Montréal en janvier 2000 (voir page 8), a été l'occasion de médiatiser les premiers problèmes rencontrés avec le colza ou les pois transgénétiques. Selon un sondage de Angus Reid réalisé durant cette conférence, 68 % des canadiens déclaraient ne pas vouloir acheter un produit contenant des OGM ! Et, premier pas, le Québec vient de décider un étiquetage volontaire des OGM.

Terre Citoyenne

QUELQUES ADRESSES UTILES

- RAFI : www.rafi.org
- Manitoba Eco-Network : men@web.net
- GRIP Québec : LIQAM - Pascal.Martel@grip.quebec.ca

Pour en savoir plus sur la situation canadienne : "Les OGM" de Ingeborg Boyens, Ed. Berger, 1999, 268 pages

ÉTATS UNIS	1998 Millions d'ha	1999 Millions d'ha
Toutes cultures OGM	20	28,7
Coton Bt	2	3,5
En % du total coton	17%	50%
Maïs OGM	6	10,3
En % du total maïs	20%	entre 30 et 50%
Soja	10	15
En % du total soja	40%	50%

Source : ISAAA et autres

tures recueillies réclamant l'étiquetage des produits contenant des OGM.

En même temps, les agriculteurs commencent à s'interroger sur l'avantage de planter des semences OGM plus chères, alors que les prix des récoltes sont bas et qu'une grande partie du marché d'exportation s'est fermé aux OGM. Les excédents en blé et en soja, alliés à une crise économique globale et à l'élimination des programmes de subventions à l'agriculture, ont fait que le prix de ces produits, tout comme celui d'autres denrées, reste à des niveaux historiquement bas, bien en dessous des coûts de production.

Par ailleurs, le 27 mai 1998, une coalition de scientifiques, de leaders religieux, de professionnels de la santé, de consommateurs et de chefs de cuisine, a engagé des poursuites contre la FDA (Food and Drug Administration, agence chargée de la surveillance des denrées

notre patrimoine en semences agricoles ? Qui seront les gagnants et les perdants ?

Et déjà, la Corn Growers association annonce que les surfaces plantées en maïs transgénétique en 2000 pourraient diminuer de 25 % !

Gabriella Flora et Niel Ritchie, IATP
nritchie@iatp.org

QUELQUES SITES ET ADRESSES UTILES

Campaign for food safety : www.purefood.org
(Bulletin Food Bytes)

Consumer's Choice Council :
www.consumerscouncil.org (Manuel sur les OGM et l'OMC)

Corn Grower Association acga.org,
<http://www.acga.org/>

Bulletin GeneWatch : crg@essential.org

National Family Farm Coalition,
110 Maryland Ave NE, Washington, DC 20002

IATP : www.iatp.org

RAFI (USA) : www.rafiusa.org

Union of concern scientist : www.ucusa.org

MEXIQUE

À quand une loi de biosécurité ?

Tomates, coton, pomme de terre, fleurs... plus de 100 000 ha de cultures transgéniques sont déjà cultivés au Mexique, sans compter les essais sur de nombreuses autres cultures : luzerne, riz, colza, courge, maïs, melon, papaye, soja, banane, tabac, blé... Or le Mexique est un centre d'origine et de diversité

de plus de la moitié de ces cultures, ce qui signifie qu'on y trouve des espèces apparentées (dont les parents sauvages) : le risque de transfert des transgènes par "contamination génétique" est donc à son maximum... dans un pays où sont représentées 10% de toutes les espèces de la planète !

C'est la Norme Officielle Mexicaine (NOM-0566 FITO 95) qui réglemente l'usage (importation, expérimentation) des OGM agricoles. Et, depuis 1997, un chapitre concernant les produits biotechnologiques destinés à la consommation humaine a été incorporé à la Loi générale sur la santé. Mais il n'existe pour l'instant aucune réglementation du Ministère de l'environnement. Or au vu des risques que comportent l'introduction des OGM (voir en page 1), notamment au Mexique (voir encadré ci-contre), et l'importation massive de ces produits (surtout maïs et soja) depuis les États Unis, il semble raisonnable d'exiger une loi de biosécurité mexicaine, avec au minimum deux aspects :

- la souveraineté nationale en matière de choix d'introduction ou non d'OGM dans le pays, avec la possibilité de décréter un moratoire en cas de risque imminent (c'est ce que vient de faire récemment la Commission de Biosécurité du Paraguay),
- et le principe de précaution, défini dans l'agenda 21 du Sommet de la Terre, qui demande de s'abstenir d'autoriser les OGM tant que leur innocuité n'est pas démontrée.

En juin 1999, une commission de biosécurité a enfin été créée. Objectif : apporter des conseils scientifiques aux législateurs.

*Enersto Ladron de Guevara, UNORCA, Via Campesina
unorca1@laneta.apc.org*

La biodiversité en danger

Le Mexique a-t-il besoin de variétés transgéniques ?

Au Mexique, comme ailleurs dans les PVD, le niveau de la production agricole n'est pas limité par le matériel génétique des plantes cultivées : il repose avant tout sur le bon fonctionnement des agroécosystèmes. Dans diverses communautés situées à l'ouest du Mexique, l'utilisation d'un peu d'engrais phosphaté au semis, la construction de barrières de pierres en courbe de niveau pour réduire l'érosion ou le semis direct permettent de réduire les coûts et/ou d'augmenter les rendements en maïs de 20 à 50%. Quelle variété améliorée ou génétiquement modifiée permet de telles performances ?

Des risques différents au Mexique et aux États Unis

De par la différence de taille entre parcelles, une variété semée à Cuzalapa (Mexique) est beaucoup plus soumise à la contamination génétique par les variétés semées sur des surfaces contiguës, qu'une variété semée dans le corn belt américain. Semer une variété génétiquement modifiée dans une petite parcelle équivaut à répandre avec certitude le(s) gène(s) aux parcelles environnantes.

D'autre part, les fermiers nord américains renouvellent leurs semences chaque année : les gènes transmis par flux de gène ne se transmettent donc pas aux générations suivantes ; au Mexique par contre, les gènes sont transmis au travers des variétés locales ou des populations de téosintes (parents sauvages du maïs) qui se développent dans (ou à proximité) des champs de maïs.

*D. Louette
Dominique.Louette@wanadoo.fr
IMECIBO de l'Université de Guadalajara*

BRÉSIL

Rio Grande do Sul, zone interdite aux OGM

Le nouveau gouvernement du Rio Grande do Sul (du Parti des Travailleurs - PT), élu le 1er janvier 1999, a annoncé que cet état serait dorénavant une zone interdite aux OGM.

La base juridique sur laquelle s'appuie le gouvernement est une loi d'état datant de 1991 - plus restrictive que la loi fédérale - qui stipule que des évaluations de l'impact environnemental doivent être réalisées avant que des essais sur le terrain puissent être mis en place. Comme aucune étude de ce genre n'a été réalisée par les producteurs de cultures transgéniques à Rio Grande do Sul, les 79 cultures d'OGM effectuées dans l'état ont été déclarées illé-

gales. Parallèlement, et pour répondre à la demande européenne croissante en matière de produits agricoles non OGM (et notamment du soja pour l'alimentation animale), des contacts fructueux ont été pris récemment avec la France et la Grande-Bretagne.

En juin 1999, la CTNBio, organe fédéral chargé de superviser l'emploi des OGM au Brésil, a accordé à Monsanto, n°1 mondial de l'agroalimentaire, l'autorisation de mise sur le marché de cinq types de semences de soja transgénique. Le 10 août, suite à un recours de Greenpeace et de l'Institut de défense des consommateurs (IDEC), un tribunal brésilien a finalement interdit qu'on plante ou

commercialise du soja génétiquement modifié sans que Monsanto ait étudié toutes les conséquences sur l'environnement, durant au moins un an. Mais la bataille juridique a continué : la filiale brésilienne de Monsanto a fait appel en septembre 1999 contre ce jugement... Dernier rebondissement : Monsanto vient d'être débouté de son appel en dernière instance. Monsanto avait prévu qu'en trois ans, son soja transgénique représenterait 50% du soja produit au Brésil. Il semble bien que la firme devra revoir ses plans...

*Arnaud Zacharie et IDEC
idec@uel.com.br
http://www.idec.org.br
http://www.pt-rs.org.br/boingass/transgenicos/*

COLOMBIE

Des importations non contrôlées

Le Ministère de l'agriculture colombien (ICA) n'a encore approuvé officiellement aucune culture commerciale d'OGM. Cependant, depuis 1996, et en l'absence de toute loi de biosécurité, plusieurs essais de cultures transgéniques ont eu lieu, notamment avec le coton Bt de Monsanto, mais aussi avec du riz, des pommes de terre, des haricots, des tomates et du tabac.

Depuis décembre 1998, l'ICA s'est doté d'une réglementation interne de biosécurité, sans qu'au-



Les protestations en Colombie (février 1999)

cun autre ministère, et encore moins le parlement, ne participe à son contenu. Cette réglementation ne porte que sur les plantes trans-

géniques cultivées, et non sur les produits agricoles importés. Or la Colombie importe des États Unis près de 60% de sa consommation de maïs, et 80% de celle de soja (qui vient aussi d'Argentine, deuxième producteur mondial d'OGM) : c'est dire comme les colombiens mangent depuis longtemps du maïs et du soja transgéniques sans le savoir, et sans qu'aucune loi ne régule ces importations ! Ceci a d'ailleurs été prouvé par un échantillon de maïs importé, prélevé par Greenpeace

URUGUAY

Cultures transgéniques : inutiles et peu sûres !

Jusqu'en fin 1998, plus de 30 essais en champs pour deux cultures (maïs et soja), et apparemment pour un eucalyptus, avaient été approuvés par la commission d'évaluation des risques (CER), intégrée par l'Institut national des semences (INASE), l'Institut national de recherches agraires (INIA), et le Ministère de l'agriculture (MGAP).

Selon la propre Commission d'Évaluation des Risques, les critères pris en compte pour les autorisations se sont basés sur "l'expérience internationale" et une série de types de risques demandés à l'entreprise intéressée. Mais ni le Ministère de la Santé Publique, ni celui de l'environnement n'ont participé aux évaluations. La commission affirme cependant qu'ils ont été contactés

pour participer à une autre commission afin d'élaborer une loi générale sur les produits transgéniques. Par contre, la participation des ONG n'est pas prévue dans cette commission, bien que le Centre Latino-américain d'Écologie Sociale (CLAES) tente de promouvoir ces débats dans la société civile.

Les principales entreprises impliquées dans ces essais sont Nidéra pour le soja (principale entreprise multiplicatrice de semences pour Monsanto en Argentine), Dekalb/Raylan pour le soja et le maïs (Dekalb a été rachetée par Monsanto), Pioneer, Novartis et Mycogen pour le maïs. Pour l'heure, seul le soja RR de Monsanto a été commercialisé.

*Silvia Ribeiro
Silvia@rafi.org*



Tomates, pommes de terre, courges... la liste des cultures transgéniques s'allonge

ÉQUATEUR

La biosécurité dans la Constitution !

L'Équateur est le seul pays d'Amérique latine à avoir introduit un article sur la biosécurité dans sa Constitution. Il y est notamment affirmé (article 89, alinéa c) : "l'État doit réglementer, avec des normes de biosécurité strictes, la propagation dans l'environnement, l'expérimentation, l'utilisation, la commercialisation et l'importation des organismes génétiquement modifiés". Mais les lois nationales correspondantes n'ont pas encore été votées. Pour cette raison, l'État a pu rejeter une demande de Monsanto portant sur l'introduction de la culture de coton Bt. Par contre, les importations de produits agricoles nord américains, comme dans tous les pays latino américains, sont massives...

Elisabeth Bravo (ebravo@hoj.net)

La Déclaration de Quito

En janvier 1999, à l'initiative du RIAD (Réseau Intermaméricain Agriculture et Démocratie - Fernando Larrea, fer@hpi.ecuanex.net.ec), d'Action Ecologique et de l'Institut d'Études Écologiques du Tiers Monde, plusieurs associations latino-américaines paysannes et écologistes se sont réunies pour un atelier sur la biosécurité et les organismes transgéniques. A l'issue de cet atelier, les associations présentes ont rédigé la "Déclaration de Quito", où elles affirment avec force la nécessité d'un moratoire sur l'expérimentation, l'introduction, la culture... d'organismes transgéniques, tant que des lois nationales et internationales n'ont pas été mises en place. Elles s'interrogent aussi sur l'indépendance en terme des paysans pour choisir leurs semences... et sur la désignation des responsabilités en cas de dommages sociaux ou environnementaux. Elles réclament donc l'application stricte du principe de précaution... A cette occasion, un réseau d'échanges et de circulation d'information au niveau latinoaméricain, basé en Équateur, a été créé : Réseau pour une Amérique Libre de Transgéniques*.

**Acción Ecológica (ebravo@hoj.net)*

CONTACTS

- Argentine :**
Grupo de Reflexión Rural :
grupoderreflexionrural@hotmail.com
- Chili :**
Boletín de actualidad sobre transgénicos :
chilesus@rdc.cl
- Costa Rica :**
Isaac Rojas Ramirez
gavilata@sol.racsa.co.cr
- Mexique :**
Greenpeace, Liza Covantes :
www.greenpeace.org.mx
GEA : ogt@laneta.apc.org
http://www.laneta.apc.org/ogt/
Vidéo : Maíz transgénico, una amenaza para la diversidad de maíz en México
- Uruguay :**
Boletín du CLAES : claes@adinet.com.uy
http://www.sicpar.com.uy/claes
REDDES-AT : biodiv@redes.org.uy
- Amérique Latine :**
Liste de diffusion électronique du réseau pour une Amérique Latine libre de transgénique, Acción Ecológica (ebravo@hoj.net)
Quito - Ecuador
Tel /fax : (593) 2 527-583

*Germán Alonso Velez O., Programa Semillas
semilla@idm.net
www.colnodo.org.co/home/semillas*

EUROPE DE L'OUEST

Une contestation grandissante

L'Europe a su résister jusqu'à présent à la massification des cultures transgéniques sur son sol : seuls l'Espagne (20 000 ha, voir encadré), le Portugal (1 300 ha), l'Allemagne (500 ha) et la France (200 ha) y ont cultivé du maïs transgénique en 1999. Dix variétés sont cependant officiellement autorisées en Europe pour la culture : trois variétés de maïs (Novartis Bt176, Monsanto Mon810 et AgrEvo TR25), trois variétés de colza, une variété de tabac-semence, et trois variétés d'oignons pour la production de fleurs coupées. Mais les consommateurs boudent les OGM.

Peu de variétés autorisées, mais cela n'empêche pas l'Europe d'être envahie par les importations de maïs et de soja transgéniques en provenance des États-Unis, de l'Argentine et du Canada. Les réactions de méfiance et de rejet du public ont cependant réussi à freiner ces importations : ne pouvant plus exporter son colza, le Canada a ainsi perdu en 1997 plus de 400 millions de dollars ! Ces réactions ont aussi obligé les législateurs à faire évoluer les réglementations vers des contrôles de plus en plus stricts.

Une législation complexe et en évolution

La mise en culture et la mise sur le marché des produits transgéniques relèvent de plusieurs textes réglementaires. Une première série de dispositions a été initiée avec la directive 90/220 d'avril 1990 qui réglemente la dissémination volontaire d'organismes génétiquement modifiés dans l'environnement. Un projet de durcissement de cette directive doit être prochainement soumis au Parlement européen, pour une entrée en application sans doute courant 2002.

Les OGM dépendent également des règlements 258/97 et 1139/98 sur l'étiquetage, récemment complétés par les règlements 49 et 50/2000 du 11 janvier 2000. Ces règlements obligent les fabricants à étiqueter tout produit, y compris les additifs, colorants et arômes, contenant des "produits issus de modifications génétiques à hauteur de 1% des ingrédients pris individuellement". Cet étiquetage a même été rendu obligatoire pour les repas servis dans les restaurants britanniques !

Enfin, on le sait, pas d'OGM sans un droit des brevets béton ! Longtemps attendue par les partisans des biotech, la Commission a voté en 1998 la directive européenne 98/44

qui autorise le brevetage des plantes et des animaux transgéniques. Les Pays-Bas, l'Italie, et la Norvège (ce dernier en tant que membre de l'Espace Économique Européen) ont aussitôt introduit un recours devant la Cour de justice des communautés européennes visant à annuler cette directive. En septembre 1999, le Parlement du Conseil de l'Europe, qui regroupe 41 États membres, a également émis une recommandation très ferme, estimant "qu'aucun gène, tissu, cellule ou organe ne peut être considéré comme une invention ni sujet à un brevet d'exclusivité".

Suivant aux pressions de la société civile (près des 3/4 des européens souhaitent par exemple que les OGM soient étiquetés), les directives européennes sont diversement appliquées au niveau des États dont certains font jouer une clause de sauvegarde pour interdire la culture sur leur territoire : c'est par exemple le cas de la France et de la Grèce pour le colza ou encore de l'Autriche, du Luxembourg, et du Portugal qui vient

Commission européenne, "ces pays ne seront sans doute pas poursuivis, a déclaré en janvier 2000 Margot Wallström, commissaire à l'environnement, car ces moratoires ont été décrétés au nom du principe de précaution".

L'Italie, quant à elle, a annoncé, en décembre 1999, la suspension temporaire de 7 variétés transgéniques de maïs et de colza, arguant qu'il était "impossible de garantir que les OGM étaient sains".

Durant le conseil des ministres de l'environnement de juin 1999, cinq pays (le Danemark, la France, la Grèce, l'Italie et le Luxembourg) ont affirmé leur volonté de bloquer les nouvelles autorisations jusqu'à présentation par la Commission d'un "règlement garantissant un étiquetage et une traçabilité efficaces des OGM". Ces 5 pays ayant une minorité de blocage, on peut parler de moratoire de facto. L'arsenal législatif s'engage donc sur la voie de la prudence, notamment avec la décision européenne d'interdire l'hor-



d'annoncer l'interdiction des maïs Novartis et Monsanto pour la campagne 2000. D'abord menacés de poursuites judiciaires par la

monie génétiquement modifiée de croissance bovine Bst (le président français, Jacques Chirac avait alors déclaré "nous ne céderons pas parce qu'il n'est pas possible de mettre en cause le principe de précaution"), ou encore avec l'annonce de la création d'une autorité indépendante européenne sur la sécurité alimentaire.

Les citoyens mobilisés

Deux pays de l'Union européenne ont organisé des Conférences de citoyens sur la biotechnologie : la France, en juin 1998, et le Danemark, en mars 1999 (voir aussi l'article sur la Suisse ci-contre). Dans les deux cas, les recommandations ont été très proches : désir d'un étiquetage sur tous les OGM, interdiction de l'utilisation du gène de résistance aux antibiotiques, interdiction de Terminator (système de stérilité biologique), ou encore raccourcissement de la durée des brevets, indépendance de la recherche publique et des décideurs, établissement d'un fonds spécial financé par les industries biotech pour couvrir d'éventuels accidents...

Mais ces recommandations ne sont pas toujours suivies. C'est pourquoi de nombreuses actions directes ont lieu notamment en France avec en particulier la Confédération paysanne et Greenpeace, et en Grande Bretagne, avec Genetix Snowball : destructions de parcelles d'essais (notamment avec la caravane intercontinentale des indiens du KRRS en juin 1999 dans les serres du Cirad),

Espagne : le mauvais élève !

L'Espagne est le premier producteur européen de maïs transgénique, avec une surface évaluée, selon les sources, entre 10 000 et 20 000 hectares.

Un débat public est réclamé par la société civile espagnole. Le réseau Ecologistas en acción a demandé un moratoire sur les 22 essais d'OGM approuvés par la commission de biosécurité espagnole. En mars 1999, certains partis politiques (Les Verts, la Gauche unie, la Parti socialiste) ont présenté au Congrès des députés une motion pour demander un moratoire : sans succès. Pourtant, 71% des consommateurs espagnols affirment qu'ils éviteraient d'acheter des aliments transgéniques si c'était possible... Le gouvernement envisage toutefois de demander aux firmes semencières de participer à un fonds spécial de 100 millions de dollars pour couvrir les frais d'éventuels accidents environnementaux.

De nombreuses actions sont entreprises un peu partout sur le territoire de l'État espagnol : conférences, articles de journaux, formations, pétitions, lobbying auprès du représentant espagnol à l'UE, boycott... Récemment, nous avons constitué une plateforme inter-organisations de la société civile au niveau national pour lutter contre les OGM : la Plataforma contra los alimentos transgénicos y la globalizacion (sodepau@pangea.org).

Angeles Parra,
Asociación Vida Sana
avidasana@bcn.servicom.es

de stocks de semences transgéniques, étiquetage sauvage sur les produits OGM, campagnes de lettres aux firmes, pétitions, pression pour bannir les OGM de la restauration collective... Sur le terrain juridique, des procès sont intentés, que ce soit pour obtenir un droit d'accès aux informations, pour attaquer la publicité mensongère de Monsanto (condamné en août 1999 en Grande Bretagne), ou pour contester l'autorisation de certains essais ou de certaines variétés. Ainsi, en septembre 1998, suite à une action en justice de Greenpeace, le Conseil d'État en France a suspendu provisoirement l'autorisation de culture du maïs transgénique de Novartis.

L'organisation des citoyens passe aussi par la diffusion d'informations, et l'organisation de débats publics. C'est ainsi qu'en France se sont créés des collectifs OGM-Danger, et que des forums de discussions ont été mis en place. Des bulletins périodiques sont aussi diffusés gratuitement, en français, en anglais ou en espagnol (voir contacts).

Ces actions traduisent les inquiétudes de la société civile, qui réclame un vrai débat public englobant certes les aspects scientifiques, mais aussi socio-économiques et éthiques. Certains scientifiques se joignent à ces campagnes et demandent un moratoire, afin d'étudier davantage les conséquences possibles d'une massification des OGM dans la société : en Grande-Bretagne, c'est le cas de l'Institute for Sciences in Society (ISIS, i-sis@dircon.co.uk) qui a lancé une pétition pour un moratoire et contre les brevets sur le vivant ou de la British Medical Association, qui conseille de ne pas commercialiser les OGM avant d'avoir réellement prouvé leur innocuité.

Les filières réagissent

L'année 1999 a été une année noire pour les firmes de biotech en Europe. Car le citoyen est aussi un consommateur. C'est pourquoi la plupart des grandes chaînes de distribution, suivies par les industries agro-alimentaires ont réagi aussi vite en bannissant les OGM de leurs produits : Sainsbury, Marks et Spencer, Carrefour, Migros, Nestlé (uniquement dans certains pays)... et jusqu'à Novartis dans ses aliments pour bébé vendus sous la marque Gerber ! En

France, une filière "soja de pays" non OGM voit le jour et les surfaces cultivées commercialement en maïs transgénique sont passées de 2000 ha en 1998 à 200 ha en 1999 ! Pourtant, la FNSEA, syndicat français encore majoritaire, considère qu'il faut seulement "encadrer le développement de cette nouvelle technologie pour en faire un atout au service des consommateurs et des agriculteurs". Cela montre bien qu'un relâchement de la pression du consommateur-citoyen entraînerait presque immédiatement une invasion de produits transgéniques, tant il est vrai que la pression des firmes biotech est forte...

Frédéric Prat, GEYSER
Frederic.Prat@wanadoo.fr

CONTACTS

- Europe**
Friends of the Earth (Les Amis de la Terre Europe) : bulletin en anglais : Biotech Mailout : 100717.1155@compuserve.com, fax : +32 2 537 55 96
- Belgique**
Collectif d'Actions pour des Génies Éthiques (CAGE), 8 rue de la Cité, 1000 Bruxelles
Cat_ulb@holmail.be
- Espagne**
Ecologistas en acción : alverde@ibm.net
Plataforma contra los alimentos transgénicos y la globalizacion : sodepau@pangea.org
Vida sana, Tel. +34 93 580 08 18, avidasana@bcn.servicom.es
Plusieurs bulletins gratuits en espagnol : - www.egroups.com/list/noticiasbtl - TransGenia : ecologistas.estatal@nodo50.org
- France**
Amis de la Terre : amiterre@micronet.fr
ATTAC-OGM, tel : +33 (0)1 42 45 84 48, nichiti@imaginif.fr
Liste de discussion du Collectif citoyen OGM Danger : ogm@egroups.com
Confédération paysanne : compays@globenet.org
Greenpeace : info.ogm@diala.greenpeace.org
Bulletin mensuel : Inf'OGM, Veille citoyenne Inf'OGM : infogm@alterm.org
Livres : - Du poisson dans les fraises, A. Apoteker, Ed La Découverte, 1999
- Génie Génétique, des chercheurs citoyens s'expriment, Ed. Ecocopa et Sang de la Terre, 164 pages, 1997. Ce texte est disponible sur www.ecocopa.org
- Grande Bretagne**
Sue Mayer : gene.watch@dial.pipex.com et www.gene.watch.org
- Italie**
Ronato, nessun-ogm-nel-piatto@rb.it, www.rb.it/comuni.liberti.ogm, site en italien
- Suisse**
Comité romand de travail sur le génie génétique : stopogm@club-association.ch
Markus Luthi, REED, markus.luthi@span.ch
- Pays Bas**
Annuaire des militants anti-OGM, A Seed : groundup@aseed.ansel.nl
fax : +31 20 468 2275

Suisse : bientôt une nouvelle loi ?

En juin 1998, les citoyens suisses ont refusé une initiative populaire proposant un moratoire sur les OGM. Ils ont ainsi suivi l'argumentation des industries de biotechnologies sur la recherche médicale et la création d'emplois dans ce secteur. Depuis, les OGM ont souvent fait la une des journaux en 1999 : refus d'essais transgéniques de pomme de terre et de maïs en avril ; en mai, ordre du ministère de l'Agriculture de détruire 40 hectares de cultures de maïs transgénique, d'une variété non autorisée en Suisse ; demande d'un "moratoire sur la production d'OGM à des fins commerciales" par un panel de 28 citoyens réunis à l'occasion du second PubliForum en juin 1999 ; et autorisation, en septembre d'importer seize nouveaux aliments génétiquement modifiés pour l'alimentation animale.

Le conseil fédéral (gouvernement suisse) a présenté fin janvier 2000 la nouvelle proposition de loi sur le génie génétique : Gen-Lex.

Contrairement au souhait du Conseiller Fédéral responsable du dossier, M. Moritz Leuenberger, qui était favorable à l'interdiction de la dissémination des OGM, cette loi autoriserait les nouvelles variétés au cas par cas, à l'instar de la réglementation européenne. Elle laisserait la voie ouverte à la recherche médicale, pharmaceutique et agricole, mais confinée dans les laboratoires. La responsabilité civile des entreprises de biotechnologie en cas de dommages dus à des OGM serait portée à 30 ans. Cependant, une firme de biotechnologie attaquée en justice pourrait se retourner contre un paysan en l'accusant d'avoir mal suivi le mode d'emploi ! Enfin, Gen-Lex rendrait l'étiquetage obligatoire pour les produits contenant plus de 1% d'OGM, et il serait aussi possible d'instituer un étiquetage négatif du type "sans OGM".

Gen-Lex ne représente, pour le moment, rien de plus qu'une proposition du gouvernement. Elle devra, pour entrer en vigueur, être acceptée par les deux chambres du parlement. Mais si Gen-Lex passait le parlement sans modification, il est presque sûr que les adversaires du génie génétique (notamment les Verts et les socialistes) la combattront par le biais d'un référendum populaire.

Markus Luthi
Markus.luthi@span.ch

EUROPE DE L'EST

Un terrain d'essais pour un public peu informé



Après les empoisonnements par l'industrie lourde, les irradiations de Tchernobyl, Chelyabinsk et autres installations nucléaires, les peuples d'Europe de l'Est sont maintenant soumis à une autre technologie "nucléaire" : celle du génie génétique. La région doit faire face à deux dangers : le premier, l'importation de plantes transgéniques, le second, leurs propres expérimentations en génie génétique.

La recherche dans les pays de l'Est est devenue le parent pauvre des politiques publiques. Dans ces conditions, il est facile pour les firmes occidentales de subventionner certains laboratoires. Elles en tirent ainsi un double avantage : elles accélèrent le développement des OGM à l'Est, tout en évitant les lois contraignantes ou les débats en cours dans leurs pays. On peut citer, péle-mêle, quelques-unes des expérimentations en cours : des carpes transgéniques qui produisent une hormone de croissance humaine en Pologne ; des pommes de terre,

tabac, tomates, maïs, et luzerne transgéniques résistants à la cannamycine en Hongrie ; des tabacs transgéniques résistants à des virus



et des bactéries à l'institut du génie génétique de Kostinbrod en Bulgarie... D'après des sources non officielles, il y aurait également des essais en Ukraine sur trois types de maïs transgéniques (Monsanto, Novartis et Dekalb) ainsi que sur la betterave de AgrEvo.

Des cultures commerciales

Il est plus que probable que des cultures commerciales de plantes transgéniques soient déjà installées en Russie et en Georgie, peut-être même en Bulgarie et en Ukraine.

En Russie, où de très nombreuses équipes de scientifiques travaillent sur le génie génétique, les essais sur les pommes de terre résistantes à des virus ont commencé dès 1993. Dans des pays comme la Georgie ou l'Ukraine, le manque de contrôle sur les pommes de terre importées signifie qu'on les retrouve déjà sur les marchés et même dans des fermes d'agriculture biologique ! Tout ceci dans un contexte d'absence total de contrôle, aussi bien au niveau des expérimentations que des cultures commerciales, ou de l'étiquetage. "L'introduction des biotechnologies a un impact socio-économique très fort en Pologne, et pourtant, les généticiens n'en parlent jamais avec d'autres secteurs de la société" déplore Malgorzata Jermak de l'ONG polonaise Fédération verte.

et pharmaceutiques contenant des OGM, à partir de janvier 2000.

Mais les législations en cours de rédaction ne tiennent compte que des accords internationaux déjà conclus, comme celui sur la propriété industrielle (ADPIC en français, ou TRIPS en anglais) ou la Convention de la biodiversité. Ainsi, les aspects socio-économiques, de santé humaine ou de protection de l'environnement sont évacués, et aucun débat public n'est mis en place. Et pourtant, les consommateurs de l'Europe de l'Est mangent déjà ces produits sans même le savoir. Ces différences de niveaux d'informations entre l'Occident et les pays de l'Est ouvrent la porte à une sorte de dumping pour les essais à l'Est : "notre région est déjà la cible de l'industrie nucléaire de l'Ouest, elle pourrait le devenir aussi pour le génie génétique", s'inquiète Darek Szwed, du Bureau d'appui au Lobbying pour l'environnement en Pologne.

Océanie

AUSTRALIE

Un "Oui mais..." aux OGM

100 000 hectares de coton transgénique, mais des consommateurs de plus en plus inquiets, et une législation drastique rendant finalement l'étiquetage obligatoire : c'est la situation paradoxale que vit aujourd'hui l'Australie sur les OGM.

A l'instar de quelques autres pays (Danemark, France, Canada...), l'Australie a organisé en mars 1999 une conférence de consensus sur les biotechnologies. Quatorze citoyens ont pu poser des questions aux différents acteurs : scientifiques, religieux, experts en éthique, consommateurs, agriculteurs... A l'issue de cette conférence, le panel a recommandé un étiquetage obligatoire de tout aliment contenant des OGM, rejetant clairement la notion d'équivalence substantielle, ainsi qu'un moratoire sur les autorisations de nouvelles variétés transgéniques à mettre sur le marché, en attendant qu'une meilleure législation soit mise en place (voir encadré).

Malgré l'opposition du premier ministre australien, John Howard, qui relayait ainsi les critiques des industries agroalimentaires, le Conseil des Normes Alimentaires d'Australie et de Nouvelle Zélande (ANZFS en anglais) a adopté le 3 août 1999 une réglementation pour rendre l'étiquetage obligatoire. Les discussions ont été houleuses, et le ministre de la Santé de Nouvelle Zélande a souligné que les 5500 interventions écrites du public avaient joué un rôle fondamental pour faire pencher la balance vers l'étiquetage. Le 22 Octobre, cette instance régulatrice a rejeté la proposition visant à déterminer un seuil d'acceptabilité de contamination pour la nourriture étiquetée comme "non OGM" : en clair, toute présence même fortuite d'OGM impliquera donc un étiquetage. Coût de cette mesure, d'après la firme KPMG : trois milliards de dollars !

Mais cette mesure est appuyée par une large majorité de la population : en septembre 1999, la Fédération des Agriculteurs de

l'Ouest Australien, qui représente 6000 agriculteurs, a en effet exprimé clairement son opposition aux manipulations génétiques. Un sondage réalisé auprès des agriculteurs australiens révèle d'ailleurs que 90% des personnes interrogées sont favorables à un étiquetage et 55% pense que l'Australie devrait imposer un moratoire de 5 ans sur la mise en culture d'OGM.

Ces pressions populaires ont sans doute aidé le gouvernement australien à infléchir sa position, jusqu'à présent contre une régulation du commerce des OGM, dans le récent accord du protocole de biosécurité (voir en page 8).

Sources : dépêches d'agences et journaux (Financial Times, Rural Press Report, AGRA Press Hebdo, Sydney Morning Herald, Reuters)

Les 12 principales recommandations du panel de citoyens australiens

- Une autorité indépendante intégrée par toutes les parties devrait statuer sur les affaires de génie génétique, avec la possibilité de sanctions commerciales significatives. Les délibérations devraient être publiques.
- La tutelle de la réglementation du génie génétique doit rester au Ministère de la Santé, et non à celui de l'agriculture
- Tous les denrées issues de produits transgéniques doivent être étiquetées. Nous rejetons l'utilisation du terme "équivalence substantielle", dont l'application scientifique est trop réductrice.
- Aucune nouvelle autorisation de commercialisation ou de culture d'OGM, tant que la réglementation ne sera pas en place, que la position de l'Australie sur le protocole de biosécurité ne sera pas clarifiée, et que le système d'étiquetage ne sera pas appliqué.
- La science ne doit pas être le seul critère de décisions des instances de régulation : il faut aussi tenir compte de l'environnement, et de la santé physique, mentale et sociale des individus.
- L'Australie doit appuyer l'application du principe de précaution dans le protocole de biosécurité,

ainsi qu'une définition claire des responsabilités, une ségrégation des produits, et un étiquetage.

- Les Ministères concernés devraient développer des stratégies pour prévenir tout effet négatif des OGM sur l'environnement et la Santé.
- Mise en route d'une évaluation indépendante sur les effets du choix d'alternatives non OGM, et divulgation des résultats au public.
- Inclusion de spécialistes de l'éthique dans toute élaboration de réglementations sur les OGM.
- Enquête sur le monopole de certaines industries agro-alimentaires
- Toutes les formations des citoyens sur les OGM doivent inclure des aspects contradictoires et variés, comme dans le cas de cette Conférence de consensus.
- Le gouvernement devrait s'engager à trouver des solutions bénéfiques à tous les acteurs, plutôt que de céder à tel ou tel lobby.

Carole Renoul : carolr@peg.apc.org
Australian Consumer association
Contact : Australian Genetics Network : actgenet@peg.apc.org

La pomme de terre Bt de Monsanto, en Georgie et en Ukraine

En juin 1996, la Georgie a importé 148 tonnes de pommes de terre Bt Newleaf de Monsanto, avec le financement du programme européen TACIS. Dans une lettre adressée à Monsanto en janvier 1996, le ministre georgien de l'agriculture déclarait : "la Georgie est d'accord pour semer des pommes de terre transgéniques et ne créera aucun problème, ni pour multiplier les semences ni pour les utiliser dans l'alimentation". Mais, après que cette situation fut dénoncée, le ministre de l'environnement déclara le 9 mars 1999 : "on ne peut utiliser quelque chose qui n'a pas été testé suffisamment. Nous devons déjà vivre avec les conséquences des pollutions industrielles et de Tchernobyl".

Cependant, quelques mois auparavant, en août 1998, une licence temporaire d'importation avait été délivrée pour ces pommes de terre, afin de réaliser des essais, mais sans qu'aucun protocole de sécurité pour l'environnement ne soit défini. Une dizaine de fermes et d'instituts scientifiques ont semé puis récolté suffisamment de semences pour ressemer entre 800 et 900 hectares de pomme de terre. Quelques-unes de ces semences se sont ensuite retrouvées sur le marché : "c'est scandaleux, s'insurge Anna Golubovska-Onisimova de l'ONG ukrainienne Mama 86. On retrouve ces pommes de terre dans la province de Cherson Oblast, alors qu'elles ne sont même pas encore autorisées à la vente. Leur cours apparaît même dans le journal national 'Business'!".

Des efforts législatifs

La plupart des gouvernements locaux sont en train de rédiger des législations sur les OGM. Ainsi, la Russie a rendu le contrôle des importations obligatoire depuis le 1^{er} juillet 1999, ce qui n'a pas empêché Novartis d'importer illégalement son maïs Bt un mois plus tard ! La Russie s'est également dotée d'une réglementation sur l'étiquetage des produits agricoles

Que faire ?

En mai 1998 ANPED, un réseau international qui travaille sur l'agriculture durable (the Northern Alliance for Sustainability), a organisé une réunion en Hongrie, avec des participants de l'Est et de l'Ouest. L'objectif était de partager l'information et de créer des coopérations afin de lancer des campagnes de sensibilisation dans les pays de l'Est. Dans plusieurs pays, comme la Russie, l'Ukraine, la Pologne..., de nombreux articles de journaux de l'Ouest sont aujourd'hui traduits, et les histoires de résistance aux OGM, ou de décisions d'abandon des OGM par certains supermarchés, sont largement médiatisées. Ironie de l'histoire : le programme européen TACIS, qui avait financé l'importation de pommes de terre transgéniques en Ukraine, a également contribué à rassembler de l'information sur les activités de Monsanto en Ukraine.

Cependant, il est toujours difficile de savoir ce qui se passe dans ces pays. "La plupart du temps, les gens d'ici ont l'impression que ce combat appartient à l'Ouest. Seuls quelques paysans et quelques apiculteurs sont inquiets" affirme Leva Zalite, de l'ONG lettone Bibliothèque Verte.

Quelle alternative ?

L'agriculture biologique !

Beaucoup des ONG qui travaillent sur ces campagnes anti-OGM proposent l'agriculture biologique comme alternative viable. "Plutôt que de lorgner vers des technologies importées de l'Occident, travaillons avec nos propres richesses biologiques" dit Marjam Jorjadze, de l'ONG georgienne Elkana. "La biotechnologie doit être importée alors que l'agriculture biologique trouve ses intrants sur place. N'augmentons pas notre déficit commercial" conclut Darek Szwed de Pologne.

Iza Kruszevska, ANPED
iza@cpa-iza.u-net.com

JAPON

Les consommateurs n'en veulent plus!

Le Japon est devenu le premier importateur de produits agricoles génétiquement modifiés avec près de 3 millions de tonnes de soja importées durant les 7 premiers mois de l'année 1999. Vingt-neuf variétés transgéniques de sept cultures y sont autorisées : soja, maïs, betterave, pomme de terre, coton, tomate et colza. C'est donc à juste titre que les agriculteurs américains voyaient dans le Japon un débouché commercial rêvé pour leurs cultures transgéniques, alors que le marché européen était en train de se fermer. Las, c'était sans compter sur la résistance des consommateurs japonais, qui ont envoyé fin 1999 une lettre ouverte avec deux millions de signatures demandant aux agriculteurs nord-américains de planter des variétés non transgéniques!

Le gouvernement japonais, sous la pression des consommateurs, a décidé que l'étiquetage serait obligatoire à partir de mars 2000 (la Corée de Sud appliquera également cet étiquetage obligatoire à partir de mars 2001). Cependant, l'obligation d'étiquetage n'est pas très contraignante : elle ne porte en effet que sur les produits pour

l'alimentation humaine contenant, en OGM, plus de 5% du poids total des produits transformés; du coup, cet étiquetage ne concernera qu'une trentaine de produits.

Devançant cette loi sur l'étiquetage, beaucoup de firmes japonaises ont complètement abandonné les OGM : c'est le cas des brasseries Kirin Beer, Suntory, Asahi Beer, et de Ajinomoto, le plus grand fabricant d'additifs alimentaires au Japon; le plus grand fabricant de protéines de soja, Fuji Oil Co Ltd, a également annoncé sa volonté de bannir tout OGM à partir d'avril 2000. Et cette compagnie importe chaque année entre 80 000 et 100 000 tonnes de soja, essentiellement des États-Unis! Honda Trading, société d'import de soja, a même investi dans la construction d'une usine dans l'Ohio pour obtenir des semences de soja non modifiées : 118 contrats ont déjà été passés avec des agriculteurs américains pour fournir 20 000 tonnes en 2000.

Dans ce contexte, le prix du soja génétiquement modifié importé a perdu 49% depuis un an sur le marché japonais!

D'après dépêches d'agences (Reuters, AFP, AgBio news)

CHINE

Opacité sur les OGM

On en parle peu, et pourtant... en 1992, la Chine fut le premier pays à semer une culture transgénique : c'était du tabac, résistant à une maladie virale. Aujourd'hui, les chercheurs de l'Institut de Physiologie des plantes de Changhai font des recherches sur un coton contenant des gènes de lapin, afin de rendre les fibres plus longues et plus résistantes...

En mars 1999, dans une émission de radio¹, Robert Fraley, de Monsanto, déclarait : "La première année de notre pénétration en Chine, nous avons touché 600 000 fermiers chinois car notre technologie offre des bénéfices immenses comparée aux insecticides inefficaces ou aux gamins qui doivent passer dans les champs de coton pour ôter les insectes un à un".

La situation chinoise n'est pas facile à connaître, et les chiffres, très contradictoires : près de 2 millions

d'hectares, comme l'annonçait l'ISAAA en 1997, ou seulement 100 000 ha, selon ces mêmes sources mais pour l'année 1998? Ce dont on est sûr, c'est que les essais vont bon train : tabac, coton, on l'a vu, mais aussi riz résistant aux herbicides, ainsi qu'à la sécheresse, tomate de 10 mètres de haut, commençant à produire en février, ou à maturation retardée, soja, maïs, choux résistants à des insectes... sans compter les expériences sur les animaux transgéniques! Grâce à un transgène de brebis, des chercheurs tentent d'obtenir une vache qui produirait un lait contenant un remède contre l'hépatite A. Des recherches sur l'obtention de lait humain maternel par des vaches, après ajout d'un gène humain, ont également commencé. Et d'après Wong Yangnian, président de la Société chinoise de biotechnologie, la Chine posséderait déjà de nombreuses espèces de poissons transgéniques!

Il faut dire qu'en Chine, l'opinion publique n'est pas du tout mobilisée sur ce thème. Du coup, il y a peu de restrictions sur les expérimentations, bien que le Ministère de l'Agriculture ait mis sur pied un Comité national de Biosécurité depuis peu.

Les multinationales cherchent bien sûr à pénétrer ce marché. Monsanto y vend déjà du coton transgénique², et aurait monté une joint venture avec l'Université de Pékin, tandis que Pioneer Hi-Bred vient d'ouvrir un centre de recherche de 10 hectares dans la Province de Liaoning.

D'après Jasper Becker, Mèl du 18/07/99, "Safety fears as scientists play god"

¹ - Programme "all things considered" de la National Public Radio aux États-Unis, 16 mars 1999 (aussi sur www.npr.org)

² - sans qu'aucun plan de gestion de résistance au Bt n'ait été mis en œuvre. Par contre, la Chine n'étant pas signataire des accords sur les brevets de l'OMC, les agriculteurs ont pu garder des semences Bt... sans risque de représailles! (Biotechnology and development monitor, N°37, mars 1999)

INDE

Une résistance héroïque

L'Inde est l'un des pays où la contestation contre les OGM est la plus forte. Menés par divers syndicats paysans, dont le Karnataka State Farmers' assoc. (KRRS), les paysans ont brûlé de nombreux essais de coton de Monsanto en 1998 et 1999 et protes-

Vandana Shiva, la très médiatique directrice de la Research Foundation for Sciences, Technology and Ecology, a obtenu, en février 1999, un jugement de la Cour Suprême indienne déclarant que les essais à grande échelle de coton transgénique étaient suspendus

aux pays de protéger leurs ressources naturelles par un système national (appelé aussi *sui generis*), alternatif au droit occidental des brevets. Ainsi, avant de déposer un brevet, une firme devrait indiquer clairement d'où provient son matériel génétique, et les populations disposeraient d'un droit de regard pour contester ce brevet avant son obtention. Mais d'ores et déjà, pour éviter la biopiraterie, le Conseil Indien de la Recherche Agricole a commencé à relever les empreintes génétiques des variétés végétales pour prouver leur origine en cas de conflit sur des brevets, comme c'est le cas actuellement pour le riz basmati (Voir Terre Citoyenne N°3 page 6, "Comment s'approprier le patrimoine collectif").

Ancha Srimasan (ancha@vti.co.jp), Regional Science Institute

Vandana Shiva (vshiva@glas01.vsnl.net.in) Et Nature Biotechnology, novembre 1999, vol 17, n°11

Pour en savoir plus : Plantes transgéniques : une menace pour les paysans du sud. De la Perrière, R.A., Saurat, F., 1999, 146 pages, Ed. Charles Léopold Mayer. Ce livre est issu d'une rencontre qui a eu lieu fin 1998 à Rishikesh, afin d'échanger de l'information et de réaffirmer les droits des communautés rurales.



Le coton transgénique : la principale cible du KRRS en Inde

tent activement contre les brevets par une campagne de manifestations dont le principal slogan est "no patent on life". C'est aussi le KRRS qui a co-organisé la venue d'une caravane intercontinentale des indiens en Europe en mai-juin 1999, afin de dénoncer la mondialisation sauvage dont les OGM sont un avatar.

tant que des règles strictes de protection de l'environnement, de la biodiversité et de la santé des consommateurs, ne seraient pas définies.

L'Inde, à l'instar d'autres pays en développement (tels le Brésil, le Costa Rica, l'Égypte, ou encore l'Indonésie...), tente de mettre en place une législation qui permettrait

Allant plus loin, la Thaïlande a annoncé en octobre 1999, par la voix de son premier ministre Supachai Panitchpakdi, qu'elle interdirait toute importation d'OGM pour l'alimentation humaine (mais pas pour l'alimentation animale). Et dire qu'il y a seulement quelques mois, la firme Monsanto en liaison avec l'IRRI proposait des micro-crédits pour les fermiers thaïs qui adopteraient leur technologie! Le bon sens, poussé par la pression populaire, s'est chargé de faire capoter cette proposition. Aujourd'hui, Monsanto est accusé, par l'association Biothai et une coalition d'organisations de la société civile thaïlandaise, d'avoir diffusé illégalement aux agriculteurs des semences de coton transgénique Bt. Bientôt un nouveau procès?

D'après dépêches d'agences (IPS, AP), Monsanto Monitor et PAN.

THAÏLANDE

Vers un pays libre d'OGM!

En septembre 1999, la Grèce et les Pays Bas rejetaient des importations de thon à l'huile de soja en boîte venant de Thaïlande, arguant de la présence d'OGM. Cette présence était due, d'après la Thaïlande, à l'importation massive dans ce pays de soja en provenance des États-Unis.

La réaction thaïlandaise ne s'est pas faite attendre : le ministre de l'Agriculture thaïlandais, Newin Chidchob, a en effet annoncé la création de zones contrôlées libres d'OGM et garanties par l'État, zones qui seront progressivement élargies à l'ensemble du pays. Un début d'arsenal législatif a été mis en place : toute personne surprise à introduire des semences transgéniques dans le pays est passible de deux ans de prison!

ASIE DU SUD-EST

Pas de régulation pour le commerce des plantes et aliments transgéniques

En dépit de ses vastes surfaces agricoles, l'Asie du Sud-est est un gros importateur de denrées agricoles, telles que le soja, le maïs ou le coton... et le plus gros volume des importations vient des États-Unis d'Amérique, où on le sait, les cultures transgéniques et conventionnelles sont mélangées (voir en page 2).

Les Philippines, par exemple, ont importé un total de 138 000 tonnes de soja en 1996, dont 96% venaient des États-Unis. Ils importent aussi plus de 800 000 tonnes de maïs dont 89% venaient aussi des USA en 1996. Et encore, ces statistiques n'incluent pas les produits transformés contenant du maïs, soja et coton venant des États-Unis! Pourtant, ces produits ont fait leur entrée sur les rayons des supermarchés de l'Asie du sud-est, de la même façon qu'ils étaient vendus aux États-Unis : sans aucun étiquetage! Pire, dans nos

régions, ces ventes ne sont régies par aucun règlement.

Une commercialisation sans régulation

Tandis que la plupart des pays du Sud-est asiatique ont adopté des mesures de biosécurité sur les expérimentations d'OGM en laboratoire et en champ depuis 1989, aucun d'entre eux ne s'est doté d'une réglementation sur la commercialisation de ces produits transgéniques : ils sont donc commercialisés sans autorisation officielle!

Les Philippines ont pourtant adopté la première loi de biosécurité en Asie du Sud-est en 1989, après une intense controverse autour de la recherche menée par l'IRRI (International Rice Research Institute) sur le riz résistant à un virus. Aujourd'hui, ces règles de biosécurité sont encore considérées comme très rigou-

reuses pour la région. Cependant, le Comité National de Biosécurité des Philippines (NCBP en anglais), notamment sous la pression des chercheurs de l'IRRI, a commencé la révision de ces règles afin de les rendre plus souples. De plus, l'agence philippine de régulation de l'alimentation assure que la sécurité alimentaire des produits transgéniques est couverte par des lois existantes sur d'autres produits déjà vendus sur la marché. Mais on sait bien aujourd'hui que ce concept d'équivalence substantielle est une leurre.

Pour l'instant, la Région a été très prudente dans les essais d'OGM en champs. Jusqu'en 1998, seuls deux pays ont réalisés des essais en plein champs : la Thaïlande avec, depuis 1995, la tomate Flav'r Sav'r, le coton Bt et le maïs Bt ; et l'Indonésie, avec la pomme de terre Bt. Les autres pays ont confiné leurs essais en laboratoire ou en serres.

Dès 1989, la société civile philippine a mené une campagne contre les essais de l'IRRI sur le riz transgénique. En interceptant en avril 1995 du riz Bt provenant de Zurich pour l'IRRI, les activistes de Greenpeace ont réussi à relancer le débat et à le porter jusqu'au Congrès. Aujourd'hui, une nouvelle campagne lutte contre l'assouplissement de la loi nationale de biosécurité, aidée par l'Union of Concern Scientists, ainsi que par Greenpeace France et Autriche (analyse d'échantillons). L'enjeu est de taille, car un assouplissement de cette loi signifierait notamment l'introduction massive de maïs Bt, utilisé pour un cinquième de la production pour l'alimentation humaine. Le combat, vital, continue.

Neth C. Dano, Elenita C. Dano and Elpidio V. Peria, Esq. searice@philonline.com.ph Southeast Asia Regional Institute for Community Education (SEARICE)

CONTACTS

Chine
Lo Sze Ping
sze.ping.lo@diablogreenpeace.org

Corée du Sud
Korean Alliance for Bio-safety & ethics (KAB)
HAN Jae-Kak : hancik@mail.unesco.or.kr
Choe : choe@jinbo.net

Inde
• Bahrat Dogra
C-27 Raksha Kurg, Paschim vihar,
110063 Delhi, Inde
• Forum pour les biotechnologies et la sécurité alimentaire
Dsharma@ndf.vsnl.net.in
• Karnataka State Farmers' assoc. (KRRS)
swamykrrs@access.net.in
• Vandana Shiva
vshiva@glas01.vsnl.net.in

Indonésie
PAN-Indonesia (Pesticide Action Network)
biotani@rad.net.id

Japon
Mika Iba, Seikotsu Club
mika@mb.kcom.ne.jp

Malaisie
PAN Asia Pacific
<http://www.poptel.org.uk/panap>

Philippines
GRAIN (Genetic Resources Action International)
grain@bylink.mozcom.com
MASIPAG
masipag@mozcom.com

Thaïlande
BIOTHAI
biothai@wnet.net.th

Brevetabilité du vivant : la position africaine

La protection des variétés végétales relève de plusieurs textes juridiques nationaux et internationaux (voir encadré ci-contre). A l'occasion du Sommet de Seattle de l'OMC en novembre 1999, les pays africains avaient préparé une révision critique de l'accord ADPIC.

L'article 27.3(b) de l'Accord sur les Aspects des Droits de Propriété Intellectuelle qui touchent au Commerce (ADPIC) accorde aux entreprises le droit de privatiser la biodiversité, le savoir et les technologies des communautés locales, à travers des régimes de protection de la propriété intellectuelle. Il ne s'agit pas seulement d'un véritable voile législatif, mais, plus important encore, d'une mise sous tutelle indirecte de nos systèmes agricoles, de la médecine traditionnelle et des professions artisanales de nos communautés locales sous le contrôle de ces firmes.

Mais l'article 27.3(b) de l'ADPIC est actuellement sous réexamen. L'Organisation de l'Unité Africaine a proposé plusieurs changements. Elle a notamment demandé que "les plantes et les animaux ainsi que les micro-organismes et tout autre organisme vivant ou parties de ceux-ci ne soient pas brevetables, pas plus que les processus naturels qui permettent aux plantes et animaux de se développer". L'OUA, via le groupe africain des ambassadeurs à Genève, a également proposé la mise en place d'un système "sui generis" efficace, c'est-à-dire d'un système national propre qui protège les innovations

des peuples indigènes, et des communautés locales (en cohérence avec la Convention sur la biodiversité (CDB). Cette législation autoriserait la préservation des pratiques agricoles traditionnelles, y compris le droit de conserver et d'échanger les semences et de vendre les récoltes.

Ce rapport a été amplement soutenu par de nombreuses ONG et pays du monde entier. L'échec de Seattle ne fait que renforcer cette position.

Dr Tewolde Berahn Gebre Egziabher (sustain@telecom.net.et, envpa@telecom.net.et) Directeur Général du Service de la Protection de l'Environnement d'Éthiopie et Porte-Parole de l'Afrique aux négociations sur la sécurité biotechnologique.

ZIMBABWE

OGM : la pénétration silencieuse de Monsanto

En janvier 1999, Monsanto a organisé et financé une cérémonie d'une journée de démonstration aux champs sur les terres communales de Seke. Objectif : montrer aux petits agriculteurs l'efficacité de l'herbicide Round up dans leurs champs et préparer ainsi l'entrée des plantes transgéniques résistantes à cet herbicide !

OGM : personne ne connaît !

Ce qui précède nous montre l'ignorance qui existe parmi la majorité de notre population rurale quand il s'agit d'introduire une nouvelle technologie. La population accepte en effet une solution technique dès lors qu'elle semble efficace. Elle n'a pas l'information suffisante pour s'interroger sur les effets de l'herbicide sur leurs champs, l'écosystème et la contamination de la nourriture qui pourrait en résulter.

La majorité de notre population, du paysan au technicien, ignore ce qu'est le génie génétique. Cette situation de manque total d'information est idéale pour les compagnies qui promeuvent l'utilisation des OGM : il n'y a pas de loi au Zimbabwe (comme on le voit parfois dans certains pays développés) qui obligent ces compagnies à étiqueter leurs produits afin d'identifier les OGM.

Monsanto entre en scène

Monsanto, la grande multinationale nord américaine, est fière d'être maintenant propriétaire de la "Seed Coop", une grosse société de production de semences du

Zimbabwe, ex-société paraétatique. Car avec l'achat de Seed Coop, Monsanto a maintenant accès à la majorité des semenciers locaux, et peut aisément développer ses propres essais de façon secrète, sans avoir à passer par les canaux normaux. La composition du conseil d'administration de la Seed Coop est révélatrice. Parmi ses directeurs, on trouve l'ancien secrétaire permanent du Ministère de l'Agriculture, l'ancien président de la "Commercial Farmers Union" (une puissante organisation qui veille sur les intérêts des gros fermiers blancs), les autres membres étant de gros propriétaires terriens.

Dans son rapport annuel 1999, le Président de la Seed Coop, M. K.D. Kirkman annonce une augmentation de ses profits de 188,7% par rapport à l'année précédente. Fait intéressant : l'annonce que la Seed Coop était prête à commercialiser cette année six variétés de maïs tolérantes à un parasite. N'est-ce pas une autre façon de dire qu'ils vont mettre sur le marché des variétés transgéniques face à des paysans qui ne soupçonnent rien ?

L'éducation : priorité pour une résistance efficace

Le point de vue des opposants aux OGM est clair : on manque encore de connaissance sur les risques de santé publique, ou la création de possibles super ravageurs, maladies ou adventices résistantes. Dans de nombreux pays européens, un moratoire a été mis en place : ils veulent d'abord connaître les effets de cette technologie avant de la généraliser.



Le nim : une protection naturelle des cultures sans recours aux biotechnologies !

Mais les multinationales doivent bien expérimenter quelque part, et les pays du Tiers-monde comme le Zimbabwe sont bien pratiques pour elles ! Le Zimbabwe vient d'ailleurs d'autoriser les premiers essais de plantes transgéniques, notamment de plantes Bt : coton, tabac, maïs, soja, etc.

Il est donc important d'investir dans l'éducation de la population rurale, afin qu'elle puisse comprendre les implications de cette technologie. Et coûte que coûte, il faut maintenir le droit des paysans de choisir de semer soit des semences produites sur son exploitation, soit des semences achetées à des compagnies semencières. En aucun cas, ce droit n'est négociable !

Peter Sunday Muchambo (gallata@baobab.cs.zim.co.zw) Coordinateur APM Afrique pour les régions Sud et Est de l'Afrique.

La protection des variétés végétales : un système juridique complexe

Contrairement aux inventions industrielles, protégées par les brevets, les variétés végétales, à cause de leur caractère vivant, bénéficiaient jusqu'à maintenant d'un autre type de protection juridique. Mais l'arrivée des plantes transgéniques, assimilées à des inventions industrielles, complique singulièrement le système existant.

L'OMC stipule, dans l'accord ADPIC (accord sur les aspects de Droits de propriété intellectuelle touchant au commerce - TRIPS en anglais), que chaque pays doit se doter de minima standards à respecter en matière de propriété intellectuelle sur les variétés végétales. Cette protection peut passer soit par le dépôt d'un brevet, soit par l'adoption d'un autre système propre à chaque pays, système appelé "sui generis".

A l'intérieur de ce système "sui generis", on trouve deux voies principales : la convention UPOV (dans ses versions de 1978 ou de 1991, voir ci-dessous), ou des propositions alternatives, telles que celles défendues par l'Inde ou l'Afrique (voir article ci-contre).

Mais l'accord ADPIC de l'OMC n'est pas le seul accord international concernant les ressources végétales. Car la Convention de Biodiversité, votée à Rio en 1992, stipule en effet qu'il faut protéger le droit des communautés pour l'exploitation des ressources génétiques : d'où de nombreux points de conflits, notamment entre la souveraineté législative d'un État sur ses propres ressources génétiques, et l'obligation par l'OMC de la mise en place d'un droit privé de protection des variétés.

Ces conflits sont examinés par un groupe de travail à l'OMPI (Organisation mondiale de la propriété intellectuelle), qui tente de proposer une compatibilité de ces systèmes.

Enfin, la FAO a mis en place en 1983 un autre instrument réglementant l'accès aux ressources génétiques : c'est l'Engagement international sur les ressources phylogénétiques. Cet engagement doit être révisé en 2000, pour tenter également de concilier les approches des divers textes internationaux.

La convention UPOV

La première Convention internationale sur la protection des obtentions végétales a été adoptée à Paris en 1961. Elle a fait l'objet de nombreux amendements depuis, mais pas toujours ratifiés par l'ensemble des pays. Ainsi, aujourd'hui deux formes de droits coexistent : la majorité des membres de l'UPOV adhère à la convention de 1978 que les gouvernements interprètent assez librement ce qui permet aux agriculteurs de conserver et d'échanger les semences ; quant à la convention de 1991 de l'UPOV, elle reconnaît implicitement l'existence des brevets tout en limitant leur portée : elle interdit par exemple à une firme de biotechnologie de déposer un brevet sur une variété "essentiellement dérivée" d'une autre variété déjà protégée. De plus, elle donne la possibilité à un État de ne plus reconnaître comme auparavant "le privilège des agriculteurs" à multiplier leurs semences pour eux-mêmes.

CAMEROUN

Les OGM frappent à la porte

Officiellement, aucune loi ne permet encore l'introduction commerciale des organismes génétiquement modifiés (OGM) au Cameroun. Cependant, de source proche de la recherche sur les biotechnologies au Cameroun, des essais d'OGM, notamment en cultures céréalières, sont mis en place par des chercheurs à "titre indépendant".

Le Cameroun et l'UPOV

Le Cameroun est membre signataire de l'accord de Bangui (février 1999) après avoir ratifié la Convention UPOV 91 (voir encadré ci-dessus).

Mais il reste à élaborer un code de loi national, en conformité avec les prescriptions de l'UPOV, code qui devra servir d'avant-projet de loi et soumis par la suite à l'Assemblée Nationale Camerounaise pour adoption. Cependant, plusieurs questions restent en suspens : a-t-on pu et aura-t-on su appréhender tous les risques et divers impacts sur la paysannerie camerounaise, les consommateurs, l'environnement ? Pourquoi élaborer "en coulisse" un texte de loi qui engage tout un peuple sans

le consulter ? La sensibilisation et l'information des masses ou de leurs représentants doivent prévaloir afin que leurs choix soient plus libres et mieux réfléchis.

C'est en ce sens que, à l'instigation d'APM Afrique et de la veille OGM, s'est tenu en novembre 1999 un atelier panafricain de formation et d'échanges sur les OGM et les droits de propriété intellectuelle en agriculture. Les participants y ont défendu le principe d'une information complète, d'un diagnostic sur les effets possibles des biotechnologies, et ont réclamé la mise en place d'un cadre juridique adapté, ainsi que d'une recherche sur les alternatives possibles. Ils ont également exprimé leur soutien à la position commune critique que les pays africains ont défendue à Seattle, sur l'Accord sur les Droits de Propriétés Intellectuels et Commerciaux (ADPIC) (voir article sur cette page). Former, informer, pour renforcer les législations nationales en Afrique avant qu'il ne soit trop tard : telles sont les missions que les organisations présentes se sont données pour l'année 2000.

Charles Florent Assam, apm@camnet.cm CANADEL et APM/CAMEROUN

Une vieille francophone d'information sur les OGM

Inf'OGM est une association créée en juin 1999 pour informer les populations francophones sur les OGM. A ce jour, plusieurs ateliers se sont tenus en Afrique, et de points relais d'informations sur les OGM sont en construction.

Algérie : Mounir Bencharif, area@wissal.dz - Cameroun : Jeanol Mintla M'ourou, fax : +237 20 55 20 - France : fax +33 (0)1 48 51 95 12, infogm@altern.org

Organisation et stratégies de la résistance internationale

Raisons scientifiques, économiques, sociales, éthico-philosophiques... : suivant les acteurs du débat, les raisons profondes de l'opposition aux OGM sont variées, comme le sont les attentes de chacun, ainsi que les modalités d'actions qui en découlent, du simple débat contradictoire à la destruction des parcelles expérimentales... Toutefois, un consensus semble se dégager sur un minimum à atteindre : le moratoire et la non brevetabilité du vivant. Il faut aussi proposer des alternatives.

Chaque semence transgénique vendue aux agriculteurs est protégée par un brevet. Les multinationales de la biotechnologie engrangent donc un formidable pactole à chaque campagne agricole. Elles font même signer des contrats aux agriculteurs leur interdisant de ressemer les semences transgéniques récoltées... Monsanto poursuit ainsi en justice plus de 300 agriculteurs aux États-Unis et au Canada!

Pas d'OGM privé sans brevet

La possibilité de breveter une construction transgénique est donc la condition sine qua non pour une firme pour assurer un retour rapide sur son investissement.

Sans brevet, pas de royalties, et sans royalties, pas de recherches privées! Une pétition internationale pour déclarer les génomes animaux et végétaux patrimoine mondial de l'humanité a déjà recueilli des centaines de signatures dans plusieurs dizaines de

pays (altern.org/ogm). D'autres pétitions circulent également, mais il va de soi qu'une telle interdiction ne pourra être effective que si l'ensemble des nations l'accepte : il faut donc réussir à la faire entrer, au mieux, comme un nouvel article de la convention inter-

nationale de biodiversité, ou au moins dans la section se référant aux ADPIC (Accord sur les Droits de Propriétés Intellectuelles et Commerciales) de l'OMC (voir en page 7).

L'indispensable moratoire

De plus en plus de voix s'élèvent pour condamner la massification aussi rapide d'une technologie non maîtrisée aux conséquences inconnues. Certains scientifiques, comme l'Union of Concern Scientists (www.ucsusa.org) ont donné l'alerte, repris depuis par de nombreuses organisations de la société civile, comme l'IATP aux États-Unis, Greenpeace, les Amis de la Terre, etc. Tous s'accordent à demander un arrêt, au moins provisoire, dans les autorisations de culture et de commerce des variétés transgéniques (plantes et animaux). Les plus radicaux des opposants, qui refusent tout OGM, demandent un arrêt complet et définitif y compris de la recherche. Cependant, beaucoup d'activistes visent un moratoire sur la dissémination commerciale, mais pas forcément sur la recherche. Car la mission de la recherche serait de définir les conditions acceptables pour lever ce moratoire, ou tout du moins pour accepter chaque variété au cas par cas, mais dans un cadre de recherche publique non soumise aux intérêts marchands. Il paraît cependant nécessaire de favoriser auparavant d'autres pistes de recherche plus globale, sur les agro-écosystèmes...

La pression citoyenne

Mais pour l'instant, force est de constater que ni le moratoire officiel, ni l'arrêt du brevetage du vivant n'ont été obtenus. La pression citoyenne internationale s'organise donc, sous de multiples formes d'actions. Premier objectif : faire passer l'information le plus largement possible. Comme pour l'Accord Multilatéral sur les Investissements (AMI), ou la réforme de l'Organisation Mondiale du Commerce (voir le N° 3, spécial OMC, de Terre Citoyenne), le Protocole de biosécurité récemment signé à Montréal (voir encadré ci-contre) a été largement médiatisé par une société civile mobilisée : manifestations, campagnes de lobbying des environnementalistes, articles dans la presse... Des "vieilles citoyennes" se mettent aussi en place pour diffuser l'information (voir en page 4).

Attentifs au marché, les industries agroalimentaires et les distributeurs commencent à se prononcer contre les OGM. Du coup, les débouchés commerciaux s'amenuisent, et même aux États-Unis, les surfaces plantées en cultures transgéniques en 2000 devraient diminuer, suivant les cultures, de 15 à 20% ! Et le procès intenté contre

Monsanto par plusieurs organisations internationales (Greenpeace, Foundation on Economic Trends, CPE, etc.) ne va pas arranger les affaires des compagnies biotech!

Cette mobilisation citoyenne, aujourd'hui massive, a débuté grâce à quelques activistes résolus, qui n'ont pas hésité à participer à des actions d'éclats pour attirer l'attention du monde sur les OGM : blocage de port pour empêcher des importations illégales (Greenpeace), destruction de parcelles d'essais, notamment en Inde, en France, en Grande Bretagne... occupation des locaux de Monsanto en Angleterre, dénaturation de stocks de semences transgéniques de Novartis (voir TC N°2 page 8), étiquetage sauvage dans les supermarchés, manifestations de rue...

Les différentes demi-victoires obtenues par les opposants ne doivent cependant pas inciter à baisser la garde : jamais des multinationales n'avaient autant misé sur une technologie, et le retard du retour sur cet investissement les obligera à revenir très vite à la charge.

La crédibilité des opposants, souvent taxés d'incompétents, ou accusés de jouer sur l'émotivité du public, sera renforcée si des propositions alternatives à la sous-alimentation et à la contamination de l'environnement par l'agriculture intensive sont mises en avant : c'est pourquoi des alliances avec les secteurs défendant l'agriculture biologique et durable doivent être favorisées. Mais ce combat sort aussi du simple cadre agricole, car la biotechnologie symbolise aujourd'hui la concentration du pouvoir entre les mains de quelques-uns. Paysans et peuples du Sud, aux côtés des citoyens des pays du Nord, doivent aujourd'hui se donner la main pour éviter la "biotechnologisation" de notre planète.

TerreCit@tph.fr

Protocole de Carthagène sur la biosécurité : la première réglementation internationale sur les OGM

La première réglementation internationale pour le contrôle des Organismes Génétiquement Modifiés (OGM) vient de voir le jour. Issu de la Convention sur la Diversité Biologique signée au Sommet de la Terre à Rio de Janeiro en juin 1992 et résultat de plusieurs années de négociations difficiles, le Protocole de Carthagène sur la Biosécurité a été adopté à Montréal le 29 janvier 2000. Cette adoption représente une étape historique pour la protection de l'environnement face aux dangers potentiels des OGM. Cinq années après les premières disséminations commerciales de cultures transgéniques, la communauté internationale (plus de 130 pays) reconnaît enfin que les OGM sont porteurs de dangers spécifiques pour la biodiversité et la santé humaine et qu'ils doivent être réglementés et contrôlés afin de prévenir leurs effets négatifs potentiels. L'adoption du Protocole sur la Biosécurité représente une avancée importante parce que le principe de précaution est explicitement la base des prises de décision pour les mouvements transfrontières de tous les OGM, y compris les matières premières agricoles. Ainsi, l'article 10 (6) consacre-t-il le droit des pays à refuser des importations d'OGM même en l'absence de certitude scientifique sur les dommages potentiels à la biodiversité et à la santé humaine.

Le Protocole établit des procédures d'Accord Préalable en Connaissance de Cause pour les mouvements transfrontières d'OGM (Organismes Vivants Modifiés, terme retenu dans le Protocole) : ces procédures, basées

sur le principe de précaution, exigent le consentement explicite de l'importateur avant que les importations d'OGM puissent avoir lieu. Cependant, sous la pression du groupe de Miami (États-Unis, Canada, Argentine, Australie, Chili et Uruguay) ces procédures sont différentes selon qu'il s'agit d'OGM destinés à être disséminés dans l'environnement (principalement les semences), d'OGM à destination de l'alimentation humaine ou animale ou de la transformation. Néanmoins, les Parties ont la possibilité d'appliquer leur réglementation domestique pour ces OGM, à condition que ses objectifs n'aient pas à l'encontre de ceux du Protocole.

Quant aux OGM à destination de l'alimentation humaine ou animale, ils devront seulement être étiquetés comme "susceptibles de contenir des OVM" et "non destinés à une introduction intentionnelle dans l'environnement". Cette concession faite au groupe de Miami est destinée à leur permettre d'éviter la séparation des filières. Mais l'avenir des OGM ne dépend pas que des réglementations internationales et nationales : il dépend aussi des lois du marché. Les consommateurs, dans tous les pays, doivent exiger de leurs autorités nationales qu'elles élaborent des règles strictes pour l'étiquetage des denrées alimentaires issues d'OGM afin que les négociations futures sur les règles d'étiquetage du Protocole évoluent dans le sens d'une plus grande transparence.

Autre point crucial des négociations : les relations de subordination

entre ce protocole et l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC). Victoire en demi-teinte, car s'il est dit dans le préambule que le Protocole n'est pas subordonné aux règles de l'OMC ou d'autres accords internationaux, les formulations dans ce préambule du Protocole sont assez floues. Ainsi, le premier alinéa estime simplement que les accords sur le commerce et l'environnement devraient "se soutenir mutuellement" : il faut donc rester vigilant pour que les Accords Multilatéraux sur l'Environnement ne soient pas menacés par l'OMC.

Dans son ensemble, ce Protocole doit être considéré par la société civile comme un outil, qu'il faudra améliorer afin d'accroître son contrôle sur les décisions prises en matière d'OGM. Il doit permettre d'exiger des progrès concrets sur des sujets comme la responsabilité et la compensation en cas de dommages, des interdictions régionales ou globales de certains OGM, l'évaluation des risques et l'identification.

Il est important que tous les pays ratifient cet accord, afin que le Protocole puisse entrer en vigueur pour le dixième anniversaire du Sommet de la Terre de Rio, en 2002. Il constituera le premier protocole à la Convention sur la Diversité Biologique. D'ici là, toutes les exportations d'OGM, reconnues maintenant comme potentiellement néfastes et nécessitant une réglementation internationale, devraient être interdites.

Arnaud Apolteker, Greenpeace France
Arnaud.Apolteker@idiala.greenpeace.org

terre citoyenne

Version française :
Programme Agricultures Paysannes, Sociétés et Mondialisation.
Fondation Charles-Léopold Mayer pour le Progrès de l'Homme (FPH),
38 Rue Saint Sabin, 75011 Paris, France. Tél : + 33 (0)1 43 14 75 75.
Fax : + 33 (0)1 43 14 75 95. terreCit@globenet.org
http://sentenext1.epfl.ch/fph/French.wlproj/apm.html

Version anglaise :
Institut d'agriculture et de politique commerciale (IATP)
2105 1st Avenue South, Minneapolis MN 55404-2105 États-Unis
Fax : + 1 612 870 48 46. iatp@iatp.org et dwiehoff@iatp.org
http://www.iatp.org/

Version espagnole :
Réseau interaméricain agriculture et démocratie (RIAD).
San Ignacio 134 y 6 de Diciembre, Quito, Equateur. Tél/Fax : + 593 2.50.44.96.
ferhpi@uios.satnet.net et Victor Suarez, ANEC (Mexique) : anec@laneta.apc.org

Version brésilienne :
Institut brésilien d'études sociales et économiques (IBASE)
Rua Visconde de Ouro Preto, 5/7 andar, Rio de Janeiro-RJ 22250-180. Brésil.
Tél : + 55.21.553.0676. Fax : + 55.21.552.8796. jcidadania@ax.ibase.org.br, et chico@ax.apc.org - http://www.ibase.org.br/

Version albanaise :
Réseau interbalkanique : Adrian CIVICI,
Université agricole de Tirana, CER Centre d'Études Rurales (Ong),
Rr. Haxhi Sina, Nr. 4, Tirana, Albanie, Tel. + 355 42 62938, a.civici@usa.net

Version chinoise :
Programme sino-européen sur l'Agriculture.
Chen Yue Guang, Mme Yu Mei. Fax : + 8610 65 13 55 71. omni@public.bta.net.cn

Version vietnamienne :
Réseau agricole paysanne - Viet-nam.
Dao The Tuan. Fax : + 84 4 852 4980. dtuan@fpt.vn

Version Hindi :
Devinder Sharma, Forum for Biotechnology & Food Security,
Post Box 4, Lajpat Nagar-IV, New Delhi-110 024, Ind. dsharma@del6.vsnl.net.in

Et avec la collaboration de :
Réseau d'ONG européennes sur l'agro-alimentaire, le commerce,
l'environnement et le développement (RONGEAD),
14 rue Antoine Dumont, 69000 Lyon, France Tél : +33 (0)4 72 71 66 70.
Fax : +33 (0)4 78 69 03 25. rongead@rongead.org

Forum des Agricultures d'Europe Centrale et Orientale
UL Zurawia 6/12, 00 503 Varsovie, Pologne Tél : + 48 22 622 09 38.
Fax : + 48 22 628 09 38 E-mail : rolforum@waw.pdi.net

Groupe de Bruges, 104 Rue du Plein Soleil, 34980 Saint Gély, France.
Tél : +33 (0)4 67 84 89 44 Fax : + 33 (0)4.67.84.89.45. bruges@wanadoo.fr
http://perso.club-internet.fr/geyan/bruges/

NESSEFE, Mikako Iba, 3 23 15, Matsubasa, Setagayaku, Tokyo, Japon.
Tel/fax : + 81 333 25 58 90. Mika@mb.kcom.ne.jp

Réseau Agricultures paysannes et modernisation (APM-Afrique),
BP 10008, Yaoundé, Cameroun. Tél + 237 21 53 89. Fax : + 237 20.55.20.
apm@camnet.cm

Réseau Rural Balkans,
Dimitri GOUSSIOS (Grèce), gousios@hell.uhe.thess.ariadne.t-gr

Rédaction : Frédéric Prat (Geyser) Direction de la publication : Pierre Vuaurin (FPH) Rédaction, traduction et choix des articles : Frédéric Prat, Arnaud Apolteker, Bob Brac de la Perrière, Pierre Vuaurin, Martin Wallis. Crédit photos : Confédération paysanne, FAO, Greenpeace. Mise en page : Jean-Marie Forgue (Alter Ego, 34 Aniane), Impression : Multitex (34 St-Georges-d'Orques).

La reproduction de ce journal est recommandée.
Merci de citer la source et d'en informer la rédaction.
Il est possible de se procurer les articles par voie électronique à l'adresse suivante :
http://sentenext1.epfl.ch/fph/French.wlproj/Lastnews.html
Journal diffusé à titre gratuit